



ASS

Non au travail gratuit le lundi de pentecôte !

A l'hiver 1995, le plan Juppé porte de nouvelles attaques frontales contre l'ensemble du système de protection sociale français, par la poursuite d'une gestion comptable des dépenses de santé et la mise en place des Agences Régionales d'Hospitalisation (ARH) qui visent à réduire l'accès aux soins de l'ensemble de la population.

En 2003, la réforme Fillon sur les retraites impose le passage de 40 annuités pour les agents publics puis passage à 41 annuités en 2012 pour aboutir – pour tous – public et privé – à 42 annuités voire à 45 annuités selon le MEDEF ! Accroissement de la durée de cotisation, c'est l'allongement pour tous de la période de travail, avec en final, une baisse du montant des pensions !

Aujourd'hui, le gouvernement poursuit sa logique qui voudrait obliger les salariés et agents publics à travailler plus et à gagner moins : il n'hésite pas à imposer une journée de travail gratuit « au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes ». Les 15 000 morts recensés de personnes âgées, lors de la canicule de l'été 2003, servent d'alibi – pour « sensibiliser » toute la population, et lui faire croire que la poursuite d'une politique de réduction de la part des dépenses de santé couverte par la sécurité sociale ne suffit pas, il faut faire supporter le coût aux seuls salariés ou agents de l'Etat.

Une campagne gouvernementale culpabilisante est menée pour convaincre la population qu'il faudrait renoncer à assurer pour tous, la nécessaire réponse aux besoins en termes de soins, en moyens humains, en structures médicales, donc en accroissement des dépenses de santé inéluctables du fait du vieillissement de la population.

Cette campagne vise à créer la confusion entre les notions de charité, reposant sur les reculs des droits sociaux des seuls salariés, et celle de solidarité, reposant sur l'ensemble de la Nation et l'ensemble des ressources qu'elle peut mobiliser pour venir en aide aux personnes les plus dépendantes. Cela constitue un immense recul pour notre modèle de protection sociale issu de la Libération.

En effet, le patronat, les professions libérales etc., ne déboursent pas un centime pour prendre en charge la dépendance.

Les salariés, de leur côté, devront - ils renoncer progressivement à tous les jours fériés pour financer les besoins incontournables de la protection sociale ?

La CGT, avec la population, avec les usagers, avec les agents, ne sera pas complice de cette duperie !

Car, c'est bien le gouvernement, à l'écoute du MEDEF et sous l'impulsion de l'Union Européenne qui a pris la décision d'abaisser l'impôt sur les sociétés de 30 % ! - de diminuer l'impôt sur les grandes fortunes ! - d'annuler les budgets promis pour l'amélioration des structures d'accueil des personnes âgées ! - d'organiser la contre-réforme hospitalière qui aboutit à la fermeture de lits et de services de soins ! - de « réformer » la sécurité sociale avec le déremboursement des médicaments, avec l'augmentation du forfait hospitalier ! - l'instauration d'une franchise de 1 euro sur les consultations médicales, le projet de créer une deuxième franchise pour la consultation des spécialistes, de « maintenir » un volume de chômeurs et précaires (avec 1 million de Rmistes, et 3 millions de sans logement ou mal logés) !

Dans le même temps :

- le bénéfice net des sociétés du CAC 40 a progressé de 64 % en un an (57 milliards d'euros) ;
- les dossiers de surendettement jugés recevables ont encore augmenté de 6, 15 % en 2004 ;
- 40 % des emplois nouveaux sont des emplois précaires ;
- 45 % de la population active perçoit un salaire inférieur ou égal au SMIC ;
- les attaques contre le code du travail se multiplient comme celles contre les garanties issues du statut général des fonctionnaires à travers le projet de « réforme » du ministre Dutreil !

Le travail gratuit comme l'allongement de la durée du travail ne profitera ni aux personnes âgées, ni aux salariés, ni aux agents de l'Etat ! Ce qui est sûr, c'est que la production supplémentaire de biens ou de services un jour travaillé et non payé (sans versement de cotisations sociales) répond à une sollicitation forte du MEDEF !

La CGT, refuse cette logique qui vise à introduire, puis à généraliser la notion de travail gratuit – objectif concomitant avec celui qui vise à transférer une partie toujours plus importante des dépenses de santé, garanties aujourd'hui aux assurés sociaux par l'assurance maladie.

Aujourd'hui, une journée travaillée gratuite et demain ... ?

L'UGFF-CGT a déposé un préavis de grève pour le lundi 16 mai. Avec d'autres organisations syndicales, elle a demandé au 1er ministre de renoncer à cette mesure qui a toutefois confirmé depuis que le 16 mai serait bien travaillé.

La CGT appelle tous les agents à dire NON à cette logique, NON à l'allongement de la durée du travail, NON à l'introduction du travail gratuit, POUR la défense du code du travail et du statut général des fonctionnaires, POUR une protection sociale de haut niveau, POUR affirmer que tout ce qui relève des dépenses consacrées à la santé doivent échapper à toute logique de restriction comptable de l'accès aux soins.

Pour ce faire, nous appelons les agents des DRASS et DDASS à faire grève le 16 mai 2005 et à participer aux rassemblements et manifestations organisés localement ce jour là.